



Le droit disciplinaire : un droit *sui generis*?

Le droit disciplinaire touche tous les avocats. Qu'il s'agisse de son domaine de pratique ou pas, tout avocat peut se retrouver devant l'obligation de coopérer avec le syndic de son ordre professionnel ou de se défendre contre une plainte disciplinaire à la suite d'une faute déontologique alléguée. La présente conférence, qui est l'occasion parfaite de se développer une expertise d'une utilité tant professionnelle que personnelle, abordera les sujets suivants : l'enquête du syndic, la faute déontologique, la plainte disciplinaire, la communication de la preuve, la radiation provisoire, la nature de l'audition disciplinaire, la sanction et l'appel au Tribunal des professions.

L'HONORABLE GUY COURNOYER, J.C.S., nommé à la Cour supérieure du Québec le 10 mai 2007, il fut membre du Barreau du Québec de 1987 à 2007 et associé au sein du cabinet Shadley Battista, où il pratiqua le droit criminel et le droit disciplinaire. Il fut l'un des membres fondateurs du Conseil canadien des avocats de la défense, président de l'Association québécoise des avocats et avocates de la défense en 1995-96, conseiller juridique associé de la *Commission d'enquête sur certains événements survenus à la Prison des femmes de Kingston* présidée par l'honorable Louise Arbour en 1995-1996, procureur de la *Commission d'enquête chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec* présidée par l'honorable Lawrence Poitras, en 1997-98 et, plus récemment, conseiller juridique associé de la *Commission d'enquête sur le programme de commandites et les activités publicitaires* présidée par le juge John H. Gomery. Il a enseigné le droit criminel à l'Université McGill, à l'Université du Québec à Montréal et à l'École du Barreau où il fut responsable de l'enseignement de l'éthique et de la déontologie en 1999 et 2000. Il est co-auteur du Code criminel annoté *Cournoyer-Ouimet* et du *Code des professions annoté*.

Me ERICK VANCHESTEIN, membre du Barreau du Québec depuis 1987, il est associé au cabinet Shadley, Battista en droit criminel, pénal et disciplinaire. Co-auteur avec l'honorable Guy Cournoyer, et Me Myriam Corbeil du *Code des professions annoté*, il fut directeur du comité de révision et des communications à la Commission des services juridiques. Auparavant, il a été directeur des greffes du Barreau du Québec ainsi que directeur du centre de Montréal de l'école du Barreau. Il est l'un des vice-présidents de l'Association internationale des avocats de la défense et fut également vice-président du Conseil de presse du Québec jusqu'en mai 2008. Il enseigne depuis plusieurs années à la faculté de droit et de sciences politiques de l'UQAM et à l'école du Barreau. Depuis janvier 2009, il est président du Comité de liaison du Barreau de Montréal avec le Tribunal des professions.

Date : 26 janvier 2010

Lieu : Cour d'appel du Québec, Édifice Ernest-Cormier, 100 rue Notre-Dame Est

Heure : 18 h 00 à 21 h 00 (un dîner sera servi)

Coût : 50,00 \$ membres de l'AJBM, stagiaires et étudiants / 60,00 \$ non-membres

(Taxes comprises : TPS #R123948960 TVQ #1012816568)

Faites parvenir votre inscription à :

AJBM, 445, boul. St-Laurent, bureau RC-03

Montréal (Québec) H2Y 3T8

Inscription par télécopieur: 514.954.3496

ou en ligne : www.ajbm.qc.ca

Soyez dans le circuit !



CENTRE D'ACCÈS À
L'INFORMATION JURIDIQUE

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Étude : _____

Courriel : _____

No de membre du Barreau : _____

50,00\$ membre de l'AJBM, stagiaires et étudiants / 60,00\$ non-membre

CHÈQUE _____

VISA _____
Votre numéro de carte _____
Expiration _____

MASTER CARD _____
Signature _____

AUCUN REMBOURSEMENT

N.B. : Pour pouvoir participer, vous devez acquitter les frais d'inscriptions au plus tard le jour de la conférence. Votre absence ne vous libère pas de cette obligation puisque des frais sont engagés suite à votre inscription.